

Ville de Landivisiau - Séance du 3 mars 2022 - n° 2022/122

PROGRAMMATION CULTURELLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

CONSIDERANT la programmation culturelle 2022/2023,

VU l'avis favorable de la commission « Culture - Patrimoine » en date du 23 février 2022,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Daniel PERVES, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès des différents partenaires financiers toutes subventions susceptibles d'être obtenues pour contribuer au financement de la programmation 2022/2023 en matière de spectacle vivant, arts visuels et livre et lecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 mars 2022

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 09 MARS 2022
Et de la publication, le... 09 MARS 2022
Fait à Landivisiau, le... 09 MARS 2022
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

